

Bonjour à tous,

À la suite de la question initiale de Jean-Yves Thorignac posée le 15 janvier, plusieurs réponses ou questions complémentaires sont apparues de la part de nos amis Patrick Dombrowsky, Jean-Claude Planes, Danielle Lorthios, et Jacques Sunyach. J'ai retenu la question de Jacques pour savoir ce que l'on peut trouver dans la série R des Archives Départementales des Pyrénées-Orientales (ADPO).

J'ai en effet en ma possession le « Guide des ADPO » (auteurs Philippe Rosset et Sylvie Caucanas - édition 1984 -Direction des Services d'Archives de Perpignan). Philippe Rosset et Sylvie Caucanas étaient à l'époque respectivement Directeur des Services d'Archives et Conservateur.

Voici donc les quelques renseignements que j'ai pu glaner dans ce guide qui a pour objectif essentiel de donner une vue d'ensemble des ressources des Pyrénées-Orientales en matière d'archives à l'époque (en 1984).

Je reprends tout d'abord en l'adaptant au besoin, ce que j'avais écrit en préambule de ma réponse du 7 janvier dernier « Mariages à Ste-Corneille Série J »...

### 1°) QUELQUES DÉFINITIONS :

#### À propos du classement et de la cotation.

Les archives ne sont pas classées par matières, comme les éléments d'une collection rassemblés arbitrairement, mais par fonds, c'est-à-dire selon leur provenance.

Un **fonds d'archives** est l'ensemble des documents que toute administration, toute personne physique ou morale a automatiquement organiquement réuni en raison même de ses fonctions ou de son activité. Chaque fonds doit refléter le fonctionnement de l'institution ou de l'organisme dont il émane, ou les activités de la personne qui est à son origine. Aussi trouve-t-on normalement dans plusieurs fonds et, à l'intérieur d'un fonds, dans plusieurs sections, des documents intéressant un même sujet.

...

Les fonds sont, suivant les cas, répartis ou regroupés en **séries**, désignées par des lettres de l'alphabet, dont l'ensemble constitue un **cadre de classement**. Il existe un cadre de classement particulier aux Archives Nationales, un cadre de classement propre aux Archives Départementales, un pour les Archives Communales, et un pour les Archives Hospitalières. Les séries peuvent être divisées en **sous-séries** désignées par un chiffre qui précède la lettre de la série.

Par exemple, **la série R** des Archives Départementales concerne les Affaires Militaires dans les Pyrénées-Orientales jusqu'en 1940. La sous-série 1 R concerne la Préparation militaire et le recrutement de l'armée. C'est pour cela que Jean-Claude Planes, dans son message du 15 janvier nous dit avoir constaté que dans « ... *le répertoire de la **série R**, aux AD66 dans la **sous-série 1 R**, il y a pour cette période (après 1835) des listes cantonales de tirage au sort. Je ne sais pas quelles infos il y a sur ces listes mais cela vaut je pense le coup de regarder.*

*Il y a également des procès verbaux de conseil de révision (à partir de l'an X) et des registres d'engagement de volontaires ».*

De plus, chaque **article**, ou unité matérielle de classement, est pourvu d'une **cote** qui doit être reproduite par le chercheur dans ses demandes de communication en salle de lecture.

En conclusion, la cote alphanumérique comporte le plus souvent trois éléments : la lettre de série, précédée du numéro de la sous-série et suivie du numéro de l'article dans la sous-série.

En reprenant l'exemple cité plus haut, la cote 1 R 15 désignera ainsi le 15<sup>ème</sup> article de cette sous-série, sur le recrutement de l'armée.

**Les instruments de recherche** sont destinés à ouvrir la voie aux utilisateurs, pour se retrouver rapidement dans le classement.

On distingue :

- **L'état sommaire** donnant un aperçu général d'un dépôt, d'un fonds ou d'une série.
- **Le guide**, répondant au même besoin que l'état sommaire, mais avec plus de précisions, soit sur l'ensemble d'un dépôt... soit une catégorie de recherche (histoire littéraire, histoire de l'art, recherches généalogiques...).
- **L'inventaire sommaire** indiquant pour chaque article (fonds ou série) son intitulé et une description générale, puis une brève analyse des documents contenus... En fait ici, seuls les inventaires depuis 1909 sont concernés.
- **Le répertoire numérique détaillé** énumérant les articles (fonds ou série) avec intitulé, cote et dates extrêmes.
- **Le bordereau de versement** précis et dûment vérifié, instrument de recherche pour les archives postérieures à 1940.

## **2°) SÉRIE R- Affaires militaires. Organismes de temps de guerre 1800-1940.**

### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE :**

Consacrée aux affaires militaires, la série R est essentiellement constituée de documents provenant de la préfecture et du service départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre. À l'exception des registres de recrutement, qui ont fait l'objet d'un accord particulier, on n'y trouvera pas, en principe, de fonds versés par les administrations dépendant du ministère de la Défense : celui-ci est en effet habilité à gérer lui-même ses archives et à les conserver dans des dépôts qui lui sont propres (décret n°79-1035 du 3 décembre 1979).

D'où la réponse de Patrick Dombrowsky avec ses conseils très judicieux de s'orienter vers le Service Historique de la Défense, à Vincennes.

L'histoire du département des Pyrénées-Orientales a été profondément marquée, à maints égards, par sa situation géographique. Ainsi, la proximité de la frontière confère à la série R une certaine originalité. On observera notamment que la sous-série 8 R, normalement réservée aux documents relatifs à l'occupation de la France par les armées ennemies en 1814-1815, 1870-1871 et 1914-1918 (circulaire de la Direction des Archives de France du 16 décembre 1965), a été affectée ici aux archives concernant l'occupation française du territoire espagnol sous le règne de Napoléon I<sup>er</sup> et le rôle de l'armée d'Espagne, de 1809 à 1813.

### **3°) SÉRIE R**

o o o o o

**a) Observations complémentaires par Sylvie Caucanas**, directrice en 1995 du service des AD de l'Aude que j'ai relevées sur le site suivant en rapport avec les archives de la Guerre de 1914-1918 :

<http://www.imprimerie-d3.com/actesducolloque/archives14-18.html>

**Citation de Sylvie Caucanas (en 1995) :**

« ...La série R se subdivise réglementairement en **10 sous-séries** (1 R Préparation militaire et recrutement de l'armée, 2 R Organisation de l'armée, 3 R Anciens combattants et Victimes de guerre, 4 R Garde nationale et autres corps spéciaux, 5 R Gendarmerie, 6 R Sapeurs-pompier, 7 R Corps divers, 8 R Occupation de la France par les armées ennemies, 9 R Prisonniers de guerre, 10 R Archives des organismes temporaires mis en place à l'époque de la première guerre mondiale). Ce cadre de classement est respecté dans l'ensemble sur tout le territoire français il peut être cependant légèrement modifié dans certains cas, en fonction de l'histoire propre à chaque département. Avant d'envisager dans le détail le contenu de cette série, il convient de faire au préalable deux remarques. Tout d'abord, les archivistes ne

semblent pas avoir considéré avec beaucoup d'intérêt la série R : très peu d'inventaires ont été publiés (10 au total sur toute la France) ils furent tous imprimés entre 1974 et 1991. Depuis cette date, rien et l'enquête que nous avons menée montre que, dans la plupart des départements, les répertoires de cette série sont très incomplets, le plus souvent dactylographiés mais encore pour beaucoup manuscrits. Sans doute, le petit nombre d'inventaires de cette série peut-il s'expliquer par le fait que les fonds qui y sont conservés continuent à s'accroître (registres matricules encore incomplètement versés). De ce fait, le classement n'en est pas apparu prioritaire dans beaucoup de départements. Parfois certaines circonstances particulières ont conduit à leur publication : ainsi dans l'Hérault, la fondation en janvier 1969 du Centre d'histoire militaire de Montpellier. Par ailleurs, il faut bien prendre conscience, avant d'entreprendre toute recherche, que les documents concernant la guerre de 1914-1918 ne sont pas rassemblés dans une seule et même sous-série mais répartis dans l'ensemble de la série R. Deux sous-séries néanmoins intéressent plus particulièrement le premier conflit mondial : 8 R et 10 R elles ne sont pas présentes dans tous les départements. Si on considère la série R dans son ensemble, on constate qu'elle s'articule autour de **trois thèmes principaux** : le recrutement et l'organisation de l'armée les conséquences des conflits militaires (occupations, dommages de guerre, organismes temporaires du temps de guerre) l'intervention de corps militaires au bénéfice de la société civile (garde nationale, gendarmerie, sapeurs-pompiers) .

Examinons à présent ce qui fait, aux yeux d'un historien de la première guerre mondiale, tout l'intérêt de la série R. Bien évidemment, ce n'est pas là qu'il faut chercher des renseignements directs sur l'organisation de l'armée, la conduite générale de la guerre et les mouvements de troupe, sur le déroulement des combats qui se livrent sur le sol français. Mais on pourra, grâce à elle, mesurer tout le poids de ce terrible conflit sur l'organisation et l'économie du pays, sur l'existence et la vie quotidienne des populations.

On n'insistera pas sur la valeur historique des registres de recrutement (1 R), qui comportent des données très précises sur chaque soldat, ses campagnes militaires, les mesures disciplinaires et les condamnations judiciaires dont il a pu être l'objet ainsi que sur son état de santé. Leur étude permet au chercheur de se forger une image du combattant, qu'il lui est aisé de compléter par le dépouillement systématique des dossiers d'anciens combattants et victimes de guerre (3 R).

Mais ce qui fait la richesse des fonds conservés dans la série R pour l'histoire de la Première guerre mondiale, ce sont avant tout les documents qui concernent les mesures exceptionnelles prises en matière politique, économique ou sociale. C'est du moins ce qui ressort lorsqu'on interroge les différents services d'archives départementales.

Le gouvernement intervient dans le domaine économique : il doit maintenir l'activité agricole, industrielle et commerciale, assurer non seulement le ravitaillement de l'armée mais aussi celui des populations civiles (problème de la main d'oeuvre agricole, production et répartition des denrées de première nécessité). Si on rencontre quelques dossiers sur ces interventions économiques dans la sous-série 2 R, l'essentiel est conservé en règle générale dans la sous-série 10 R (organismes temporaires) dans laquelle se trouvent regroupées, lorsqu'elles ont subsisté, les archives des organismes économiques du temps de guerre (offices départementaux des céréales, créés par décret du 30 juillet 1917 offices départementaux des cartes alimentaires service de la main d'oeuvre agricole comités de ravitaillement comités consultatifs d'action économique des régions militaires offices départementaux des charbons comités départementaux du sucre etc.). Ces institutions temporaires ont été créées dans le but

de déterminer les besoins de la population civile, d'éviter la spéculation et de préparer la taxation.

C'est également dans la sous-série 10 R que figurent les dossiers de dommages de guerre (archives des services de la Reconstitution ayant fonctionné dans le Nord, département sinistré, du 1er mai 1919 au 1er janvier 1948) ».

*etc.*

o o o o o

#### **b) COMPOSITION DE LA SERIE R aux ADPO :**

Je rappelle que toutes les indications qui suivent se basent sur le guide cité au début de mon message, et édité en 1984. La liste que je cite donc dans cette partie 3°) comporte les **10 sous-séries** indiquées en 1984. Mme Sylvie Caucanas nous a expliqué précédemment qu'il n'y en avait pas d'autre.

*Sous-série 1 R. Préparation militaire et recrutement de l'armée.*

Ecoles militaires. Sociétés d'instruction militaire et de gymnastique. Recensements. Révision. Engagements volontaires. Remplaçants. Congés définitifs ou limités. Armée territoriale. Fonds du service du recrutement : registres matricules (depuis 1867).

*Sous-série 2 R. Organisation de l'armée.*

Subdivisions et divisions militaires. Correspondance du bureau militaire. Génie militaire. Casernement, logement des troupes. Garnisons. Ravitaillement des troupes. Habillement et équipement. Solde des troupes. Remonte. Armement. Poudres, salpêtres, munitions. Pigeons voyageurs. Santé et assistance : hôpitaux militaires et personnel médical ; retraites, pensions, secours ; aumôniers ; militaires décédés et disparus. Mariage de militaires. Lettres de militaires à leur famille. Justice militaire : déserteurs, réfractaires, retardataires ; militaires détenus.

[Entre nous, cela me fait penser à un inventaire à la Jacques Prévert... Il ne manque plus que le raton-laveur, n'est-ce pas ?]. Bon, soyons sérieux, et continuons.. .

*Sous-série 3 R. Anciens combattants et victimes de guerre.*

Généralités. Pupilles de la nation : dossiers individuels (1917-1939). Anciens combattants : délivrance de cartes (répertoires alphabétiques et dossiers individuels, 1927-1940).

*Sous-série 4 R. Garde nationale et autres corps spéciaux.*

Volontaires de l'armée de réserve (an VIII). Garde impériale (Premier et Second Empire). Division napolitaine (1808-1811). Gardes d'honneur (1806-1815). Compagnie de réserve (1801-1815). Miquelets ou chasseurs de montagne (1808-1815). Légion départementale (1813-1818). Bataillon des Volontaires de 1815 ou de l'Insurrection (1814-1815). Garde royale (1815-1827). Volontaires royaux (1815). Volontaires du Royal-Vallespir (1815). Compagnie départementale (1815-1818). Vétérans (1800-1831). Garde nationale (1800-1872). Francs-tireurs de la guerre de 1870.

*Sous-série 5 R. Gendarmerie.*

Ordonnances, circulaires et instructions. Correspondances. États nominatifs. Brigades. Casernement. Plaintes contre des gendarmes.

*Sous-série 6 R. Sapeurs-pompier.*

Circulaires et instructions. Pompes à incendie. Création, réorganisation, dissolution de compagnies.

*Sous-série 7 R. Corps divers.*

Marine. Canonniers-gardes-côtes (an VIII-1815). Compagnies de voltigeurs (an XII-an XIII).

*Sous-série 8 R. Occupation française du territoire espagnol et armée d'Espagne, 1809-1813.* Organisation et administration des territoires occupés.

*Sous-série 9 R. Prisonniers de guerre.*

Période du Consulat et du Premier Empire. Guerre de 1870. Guerre de 1814-1918.

*Sous-série 10 R.* Cette dixième sous-série (10R) a été réglementairement prévue pour les archives des organismes mis en place à l'époque de la Première guerre mondiale. Cette sous-série n'existait pas en 1984 dans les Pyrénées-Orientales [voir la fin de l'article de Sylvie Caucanas cité en a) ].

#### **4°) INSTRUMENT DE RECHERCHE :**

##### **Bibliographie sommaire.**

De manière générale, on aura toujours intérêt à se reporter, sur le plan local aux ADPO aux ouvrages suivants :

**a)** *Répertoire numérique de la série R, Affaires militaires et organismes de temps de guerre (1800-1940)*, **DELOS Paulette, DENEL F.**, Archives départementales des Pyrénées-Orientales, Perpignan, 1974, 125 p. **ADPO R.**

**b)** Présentation de la série R citée aussi dans *C.E.R.C.A. (Centre d'études et de recherches catalanes des Archives)*, n°24, 1964, pages 110-114.

**c)** l'orientation bibliographique générale, rédigée par A. MARTEL (avant 1984...), et une bibliographie locale probablement mise à jour en tête du répertoire de la série R des ADPO ; mais ici, je n'ai aucune autre information à ce sujet.

Bonne lecture et pardonnez-moi d'avoir été fort long...

Comme l'on dit en catalan :

*Amb paciència es guanya el cel.*

Ou encore :

*Amb paciència s'arriba al jutge d'Audiència.*

Deux dictons équivalents que vous traduirez par (adapté au français bien sûr ; ce n'est pas du mot à mot...) :

Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage.

Car...

*És necessari d'anar matant el seu avorriment.*

Il faut prendre son mal en patience.

Bien cordialement,

Jean MAYDAT –ACG 120